

Le fonctionnement de l'IPSO

L'*Independent Press Standards Organisation* est dirigée par un juge en retraite, Sir Alan Moses et un bureau de 12 personnes dont 7 extérieures à l'industrie de la presse. La commission des plaintes est composée de 5 représentants des éditeurs et de 7 personnalités "indépendantes". En six mois, cette nouvelle instance a reçu 3906 demandes de renseignements; 2827 n'ont pas eu de suite soit parce que la plainte était hors du mandat de l'IPSO ou ne concernait pas le respect de son code éthique, soit parce que le plaignant n'était pas concerné par le dossier - mis en cause directement ou proche des mis en cause. Des 1079 plaintes recevables, 528 ont été abandonnées en cours de procédure, 339 étaient à l'étude lors de la déposition devant la commission de la chambre de Lords, 113 ont été réglées à l'amiable ou après une médiation. 39 enfin ont été débattues contradictoirement dans la commission des plaintes qui a donné raison à 8 plaignants. La publication des avis n'est pas obligatoire et celles des rectificatifs est laissée dans le flou : ils doivent avoir "*l'importance voulue*" selon le code établi par les éditeurs. Le syndicat des journalistes britanniques, NUJ a souligné devant la commission de la chambre des Lords que cette volonté d'assurer une régulation aussi faible que possible correspondait au poids des plaintes contre les tabloïds : en 23 ans d'activité de l'ancienne *Press Complaints Commission*, le *Daily Mail* a fait par exemple l'objet de 803 plaintes, *The Sun* de 495 quand *The Times* n'était concerné que 168 fois, *The Guardian* 145 et que les quotidiens régionaux n'avaient été ciblés en moyenne qu'une fois par an.